

Genève, le 17-12-2019

Aux membres du Conseil ASRO

Notre réf. 3628-CoT

Rapport de vérification des comptes ASRO 2018

En vertu du mandat qui leur a été confié, les personnes chargées de la vérification soussignées ont vérifié les comptes de l'ASRO arrêtés au 31 décembre 2018.

A cette date, le compte postal n° 17-338302-9 indique 11'961.30 francs.

Les contrôles suivants ont été effectués :

- Report des chiffres du bilan de l'année précédente sur les comptes de l'année en cours.
- Solde des comptes suivants : débiteurs – créanciers.
- Par sondage, l'exactitude des pièces comptables et la comptabilisation de celles-ci dans les différents comptes.
- Pointage du bilan bouclant avec une perte de 7119.36 francs

Le compte de fortune de l'ASRO à la fin de l'exercice s'élève à 14'051.65 francs.

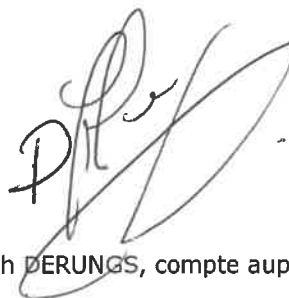
Nous avons relevé une erreur de dénomination de pièce sur l'extrait de comptes 1010 s'agissant des écritures 209 à 213 concernant des encaissement syndicom: libellées cp05-6 elles doivent être lues cp05-7.

Sur la base de ce qui précède, nous proposons d'approuver les comptes concernés par le présent rapport et d'en donner décharge au secrétaire et au comptable de la CGAS qui les réalisèrent.

Le vérificateur et la vérificatrice:



Matteo MARANO, AJE



Deborah DERUNGS, compte auprès du SEV-TPG